

14

LES CAHIERS DU CRIC

Cap sur l'avenir : les relations entre Autochtones et non-Autochtones au Canada



Centre de recherche et
d'information sur le Canada

J U I N 2 0 0 4

Table des matières

1	Préface
1	Méthodologie
2	La pêche sur la côte Est: le bâton et la carotte par Ian Stewart
5	Table ronde des Prairies
9	L'entretien avec Stephen Kakfwi
11	Chantez, dansez ! par David Newhouse
14	Commentaire #1: Tour repose sur la compréhension culturelle et historique par Kris Frederickson
15	Commentaire #2: Il reste quand même un long chemin à parcourir par Matthew Dunn
16	Commentaire #3: Racisme poli et lacunes des programmes scolaires au Canada par Donita Large
19	Entrevue auprès des chefs de file autochtones de la Colombie-Britannique

Préface

Notre Cahier donne la parole à des Canadiens autochtones et à d'autres observateurs inquiets des attitudes des Canadiens à l'égard de questions importantes aux yeux des Autochtones. Nos collaborateurs jugent tous troublant un vaste sondage du CRIC qui révèle la faiblesse de l'appui du public aux droits territoriaux et issus de traités.

Les résultats de *Portraits du Canada* 2003 sur les relations entre Autochtones et non-Autochtones publiés à la fin de novembre révélaient des tendances alarmantes qui ont retenu l'intérêt des médias. Convaincu de la nécessité d'approfondir les choses, le CRIC a invité des chefs locaux et des dirigeants politiques autochtones, notamment de jeunes leaders, à analyser ces résultats dans des articles d'opinion, des interviews et des tables rondes.

Le 14^{ième} Cahier du CRIC, où les enjeux sont abordés sous un angle nouveau par rapport au sondage, vise à encourager le dialogue et l'entente entre Canadiens concernant la situation des Autochtones et les relations entre populations autochtones et populations non autochtones.

Méthodologie

En 2003, l'échantillon du sondage *Portraits du Canada* comptait 3204 personnes. Comme les années passées, on a procédé à deux sondages distincts, un au Québec et l'autre dans le reste du Canada. **CROP** a interrogé 1003 personnes au Québec entre le 15 septembre et le 2 octobre, et le groupe **Environics** a interrogé 2201 personnes dans les autres régions entre le 16 septembre et le 3 octobre. Les données des sondages de CROP et d'Environics ont été combinées de manière à calculer les résultats pour l'ensemble du pays, et pondérées en fonction de l'importance démographique de chaque province et territoire par rapport à l'ensemble de la population canadienne. Une consultation de cette importance comporte une marge d'erreur de plus ou moins 1,7% 19 fois sur 20. On peut consulter les résultats détaillés du sondage, avec graphiques, méthodologie et ventilations des données, sur le site du CRIC à l'adresse www.cric.ca.

« Il doit être clair que l'opinion publique ne saurait dicter aux tribunaux ou aux intéressés eux-mêmes quels devraient être les droits des Autochtones, ni modifier ces droits protégés par la Constitution. » Chef Joseph Gosnell

La pêche sur la côte Est : le bâton et la carotte

Par Ian Stewart

Il y a près de cinq ans, la Cour suprême du Canada acquittait Donald Marshall de toutes les accusations qui pesaient sur lui depuis 1993. Le tribunal statue à la majorité que Marshall, arrêté pour avoir pêché l'anguille sans permis, en dehors de la saison de pêche et avec un filet prohibé, est protégé par les dispositions du Traité de paix et d'amitié de 1760 conclu entre la Couronne d'Angleterre et les Micmacs. Marshall a le droit, affirme le plus haut tribunal du pays, de pêcher « sur une petite échelle pour subvenir à ses besoins ». La Cour précise que toute restriction de ce droit par voie de règlement, à des fins de protection environnementale ou « autres objectifs d'intérêt public réels et impérieux » doit être soigneusement justifiée. Pareille justification étant absente dans ce cas, Marshall doit être acquitté.

Sur la côte Est, cette décision plonge les milieux de la pêche dans le chaos. Les Autochtones, ravis, exigent un accès élargi à d'autres ressources naturelles, dont les champs gaziers de l'île de Sable. De leur côté, les non-Autochtones, particulièrement ceux qui vivent de la pêche, sont au désespoir. Au cours des mois suivants, les affrontements (parfois violents) se multiplient entre les deux camps. Tant et si bien que les bagarres, les incendies criminels et les assauts contre des bateaux de pêche à Burnt Church – réserve indienne du Nouveau-Brunswick dont on n'avait jusque là jamais entendu parler – font pour un temps les manchettes nationales.

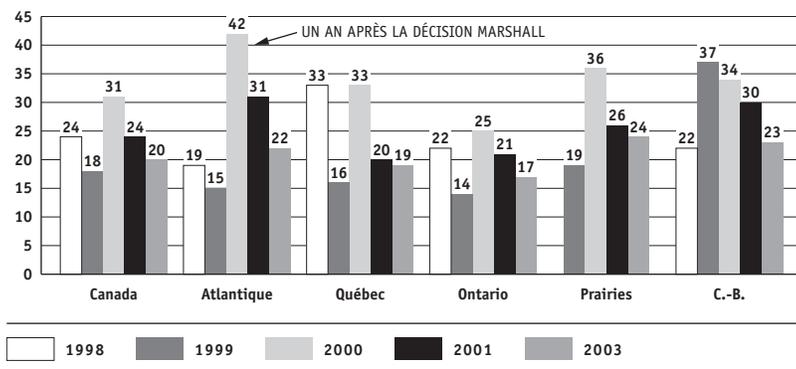
Le gouvernement fédéral est pris de court, tant par le jugement Marshall que par l'hystérie qu'il déclenche. Les deux ministres directement concernés (Robert Nault, des Affaires indiennes et du Développement du Nord, et Herb Dhaliwal, de Pêches et Océans) émettent des avis contradictoires, sur quoi les autorités prennent une série de mesures exceptionnelles pour restaurer un semblant de paix sociale.

Un an après la décision Marshall, cependant, les grandes lignes de la stratégie fédérale se précisent. Le gouvernement aura recours à une solution mixte, avec Plan A et Plan B, ayant déjà fait ses preuves dans une situation tout aussi imprévue : celle du vote référendaire très serré de 1995 sur la sécession du Québec.

Le Plan A prévoyait que le gouvernement fédéral ferait droit à certaines demandes traditionnelles du Québec. Ainsi, la Chambre des communes adopte une résolution reconnaissant le caractère distinct de la province, ainsi qu'une loi ayant pour effet de « prêter » au Québec le droit de veto constitutionnel d'Ottawa. En vertu du Plan B, en revanche, la province verrait son « droit » à l'autodétermination nationale âprement contesté, premièrement par le biais d'un renvoi de la question devant la Cour suprême et, ensuite, par l'adoption de la Loi sur la clarté. Certains observateurs ont beau se montrer critiques de l'un comme de l'autre plan, les décideurs fédéraux sont de plus en plus convaincus de l'efficacité de leur approche.

FIGURE 1 RELATIONS AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES : % RÉPONDANT QU'ELLES SE DÉTÉRIORENT

Pensez-vous que les relations entre les peuples autochtones et les autres Canadiens s'améliorent, se détériorent ou qu'elles sont plutôt stables?



Au fond, il n'est pas étonnant qu'Ottawa se soit replié sur une variante de cette stratégie dans le dossier des droits collectifs des Autochtones de la côte Est. Dans ce cas, le Plan A consiste à encourager les 34 bandes des Premières nations des provinces Maritimes (plus les Autochtones de la région de Gaspé, au Québec) à signer un accord de pêche de longue durée avec les autorités fédérales. Au printemps 2004, 29 ententes étaient conclues. En acceptant de se soumettre à la réglementation fédérale, les communautés autochtones obtiennent en contrepartie toute une gamme d'avantages (formation, emplois, bateaux, grément, permis de pêche, etc.). En août 2002, la turbulente bande de Burnt Church accepte une offre équivalant à 20 millions de dollars

en avantages de cette nature. À ce jour, le gouvernement fédéral a dépensé plus d'un demi-milliard de dollars pour attirer les Autochtones de la région dans le giron de la pêche commerciale.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan B, Ottawa intente de vigoureuses (et fructueuses) poursuites contre les Autochtones qui continuent de défier l'autorité du ministère des Pêches et Océans. Au cours des dernières années, on a délivré des contraventions pour toutes sortes d'infractions : pratique de la pêche en dehors des périodes autorisées, vente de homard soi-disant pêché au titre de la « subsistance », possession d'huîtres n'ayant pas la taille requise. Le plus ironique, c'est que les amendes sont souvent bien inférieures au coût de l'assistance juridique accordée aux accusés. Cela dit, depuis qu'un haut fonctionnaire du Ministère a affirmé à l'été 2001 que Donald Marshall lui-même serait traîné en justice s'il était pris à vendre du homard illégalement, personne n'a sérieusement mis en doute la détermination des autorités fédérales à appliquer la loi.

Dans quelle mesure cette approche mixte a-t-elle réussi à restaurer l'ordre et la civilité dans le milieu de la pêche en Atlantique ? La stratégie du bâton et de la carotte comporte-t-elle des risques ? En ce qui concerne le « bâton », il n'y a pas grand-chose à craindre. Les poursuites intentées contre les contrevenants autochtones confortent les autres pêcheurs dans l'opinion que les appels autochtones à l'auto-détermination ne sont pas fondés ou, du moins, qu'ils ne sont pas pris au sérieux. La communauté autochtone, de son côté, n'a guère intérêt à dénoncer un système judiciaire qui lui a maintes fois donné raison – notamment dans les affaires Calder, Simon, Sioui, Sparrow, Delgamuukw, et, bien sûr, Marshall. S'il existe un risque, il tient au caractère relativement imprévisible des décisions de la Cour suprême. Au printemps 2004, par exemple, la Cour a accepté d'entendre en appel la cause de Joshua Bernard, acquitté d'avoir abattu des arbres sur des terres publiques au Nouveau-Brunswick. Or, le jugement, quel qu'il soit, risque de rompre la paix sociale qui s'est péniblement instaurée entre Autochtones et non-Autochtones de la région.

Finalement, ce n'est pas le Plan B mais plutôt le plan A – la carotte – dont le gouvernement fédéral a le plus à redouter. Pour calmer les tensions, Ottawa doit offrir aux Autochtones des incitatifs assez généreux pour gagner leur appui, en même temps qu'assez modestes pour ne pas se mettre les autres pêcheurs à dos. Selon les données du recensement de 2001, la population autochtone des trois provinces Maritimes se chiffre à environ 35 000, (dont 40 % vivent hors réserve). Cela représente moins de 4 % de l'ensemble de la population autochtone du Canada, d'où la possibilité d'offrir aux bandes de la côte Est des avantages financiers qu'il serait difficile de consentir dans l'Ouest ou dans les provinces du centre du pays. Il n'empêche que cinq communautés autochtones résistent aux alléchantes propositions fédérales. Tout récemment, en avril, 95 membres de la bande Paq'tnkek rejetaient une offre de 8 millions de dollars. Deux semaines plus tôt, 212 membres de la bande de Shubenacadie en refusaient une d'une valeur de 20 millions. Leur chef, Reg Maloney, d'expliquer : « La communauté estime que ses droits de pêche doivent être défendus. Les ententes provisoires conclues avec le Ministère sont une insulte ; nos droits valent plus que ça. »¹

Si même une seule bande refuse d'entériner l'accord réglementaire préparé par Pêches et Océans, tant la légitimité que l'efficacité du régime en souffriront ; or, il n'est pas sûr que les ressources fiscales du gouvernement central lui permettent de dépenser plus de 80 000 dollars par personne en prestations.

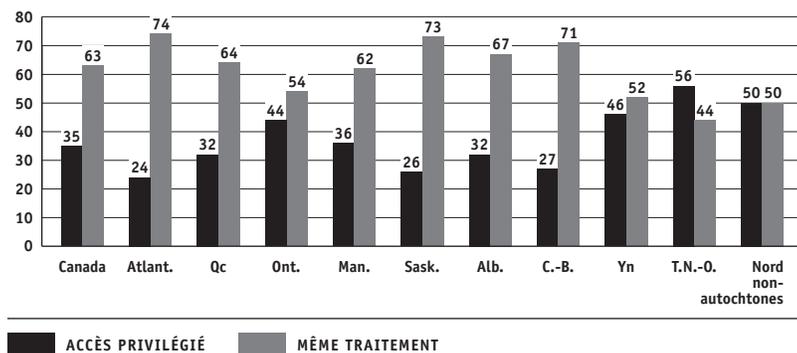
De toute façon, le seuil actuel des prestations soulève déjà l'ire d'une grande partie du milieu non autochtone de la pêche. Pressé de donner aux Autochtones un accès au lucratif marché de la pêche au homard sans augmenter le volume total des prises, le Ministère a fait exploser le marché de la vente des permis de pêche ; ils valent maintenant près d'un million de dollars. Ces prix, dont profitent principalement les pêcheurs non autochtones nouvellement à la retraite, dépassent les moyens financiers des jeunes qui aspirent à pêcher le homard. À la longue, ils causeront des problèmes, c'est inévitable.

¹ *The Chronicle-Herald*, 25 mars 2004, p. B1.

La pêche sur la côte Est : le bâton et la carotte

FIGURE 2 PEUPLES AUTOCHTONES :
ACCÈS AUX TERRITOIRES ET AUX RESSOURCES

Selon vous, les peuples autochtones devraient-ils avoir un accès privilégié aux territoires de chasse et de pêche dans les régions où ils ont vécu traditionnellement ou les gouvernements devraient-ils traiter tout le monde de la même manière lorsqu'ils règlementent l'accès aux territoires de chasse et de pêche?



Nul besoin, cependant, de se projeter dans l'avenir pour discerner des signes de friction entre pêcheurs blancs et pêcheurs autochtones. Au printemps 2003, par exemple, le ministre des Pêches, Robert Thibault, mettait le feu aux poudres en abaissant de 22 000 à 17 000 le quota annuel de prises de crabe des neiges; pis, il en attribuait 15 % aux pêcheurs côtiers ou autochtones. À Shippagan, une foule en colère détruisait des casiers à homard, incendiait quatre bateaux (trois mis à la disposition des Autochtones par le Ministère, l'autre appartenant en propre à la bande indienne de Big Cove) et brûlait une usine de transformation où les Autochtones escomptaient écouler leurs prises. Même après l'ouverture officielle de la saison, les pêcheurs côtiers et les Autochtones demeuraient réticents à quitter la relative sécurité du port. Alors que, trois ans plus tôt, les Autochtones avaient eux-mêmes défié ouvertement la loi fédérale au large de Burnt Church, le chef de bande, Robert Levi, implorait maintenant le gouvernement de rétablir l'ordre: « Nous pêcherons, même s'il faut pour cela appeler à la rescousse la GRC, la Garde côtière ou le Ministère. Au besoin nous ferons venir l'armée et la marine. Il faut que la loi soit respectée. »²

Rien ne garantit donc que la stratégie fédérale à deux volets obtiendra autant de succès sur la côte Est qu'au Québec. L'écart semble même croître entre le minimum d'avantages acceptable aux Autochtones et le maximum que toléreraient leurs vis-à-vis non autochtones.

À l'été 2002, en Nouvelle-Écosse, la négociation a débouché sur une entente cadre très médiatisée, dans laquelle le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les Micmacs s'engageaient à démêler tous les conflits non résolus. Après deux ans, on en est toujours au stade de la pré-négociation. Le chef de la délégation micmac affirme qu'« un horizon de dix ans pour les pourparlers n'est pas irréaliste ».³ Malgré ce généreux espace de manœuvre, on a du mal à entrevoir même l'amorce d'une entente apte à satisfaire toutes les parties.

Ian Stewart enseigne à l'Université Acadia, où il dirige le département de science politique. Il est l'auteur de nombreux textes portant sur la culture politique des provinces de l'Atlantique.

² *The Chronicle-Herald*, 17 mai 2003, p. A12.

³ *The Chronicle-Herald*, 3 avril 2004, p. B5.

Table ronde des Prairies

Pour mieux approfondir les conclusions du sondage sur les relations entre Canadiens autochtones et non autochtones, le CRIC a réuni en conférence téléphonique des chefs de file autochtones des Prairies. Tous les participants avaient reçu au préalable un résumé des résultats du sondage de même qu'une liste de sujets à examiner. Le texte qui suit est une transcription révisée de leurs interventions.

CONNAÎTRE NOTRE HISTOIRE

CAROL CROWE : Les Canadiens en savent peu sur les Autochtones. Les réponses au sondage révèlent d'ailleurs une contradiction fondamentale dans l'opinion publique : les gens sont pour l'épanouissement des cultures autochtones mais leur soutien aux droits territoriaux est en baisse. Pourtant l'un ne va pas sans l'autre. Pour pratiquer leur culture, les Autochtones doivent avoir accès à leurs terres ancestrales. Ils ne peuvent pas chasser, pêcher, faire la cueillette ou camper sans fréquenter les forêts, les prairies, les montagnes et les lacs. De toute façon, à ce que je sache, les droits territoriaux ne sont pas à l'ordre du jour des débats. La Cour suprême du Canada, le plus haut tribunal du pays, a clairement établi que les droits des Autochtones et les droits issus de traités existent bel et bien.

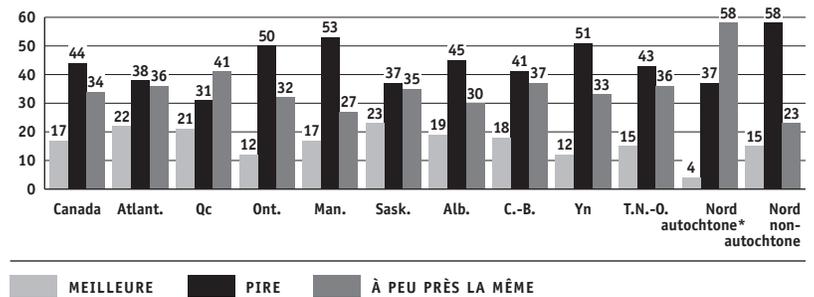
MARVIN TILLER : Ce manque d'information est un gros obstacle. Le Canadien moyen n'est pas au fait, semble-t-il, de l'histoire des Premières nations, des traités, des droits qui en sont issus, ou des incidences de tout cela sur la vie quotidienne des Autochtones et la marche de leurs entreprises. Les gens ne savent pas trop, par exemple, ce qu'est une réserve urbaine. Même dans le milieu des affaires, on pense que c'est un endroit où on va construire des maisons, alors qu'on voit par l'expérience de la Saskatchewan, et maintenant du Manitoba, qu'il s'agit d'entreprises commerciales tout à fait sensées qui profitent à beaucoup de monde.

KELLY LENDSAY : Les perceptions sont inquiétantes. Avec tout ce qui a paru dans les médias au sujet des revendications et des ententes territoriales, le public s' imagine que les Autochtones sont riches comme Crésus. Le sondage indique que 51 % des Canadiens croient que les Autochtones sont en aussi bonne situation financière qu'eux, sinon

mieux encore. La vérité est tout autre. Selon les données publiées par les Nations Unies, les Autochtones du Canada arriveraient au 43^e rang dans le monde pour ce qui est du standard de vie. Les déficits socio-économiques qu'on observe dans leurs collectivités sont méconnus de la population.

FIGURE 3 SITUATION DES PEUPLES AUTOCHTONES (2003)

En général, croyez-vous que la situation des peuples autochtones au Canada est meilleure, pire ou à peu près la même que celle des autres Canadiens?



* Note : L'échantillon d'Autochtones du Nord étant très petit, la prudence est de rigueur dans l'interprétation des résultats.

MARVIN TILLER : Les médias sont souvent à l'origine des impressions négatives parce qu'ils ont tendance à insister sur ce qui va mal et à passer sous silence ce qui va bien. J'étudie depuis plus de 20 ans la question du développement économique des communautés autochtones. Des bonnes nouvelles, il y en a. Nous avons fait des pas de géant pour ce qui est du nombre d'Autochtones instruits, qui s'impliquent et qui veulent contribuer à améliorer la situation. À Winnipeg, il y a des entreprises autochtones partout dans les centres commerciaux. Les clients rencontrent des Autochtones tous les jours sans le savoir. Pendant ce temps les journaux continuent de ne rapporter que les aspects négatifs de la migration vers les villes et les difficultés d'adaptation des Autochtones.

CAROL CROWE : Les médias y sont pour quelque chose, je suis d'accord. C'est eux qui laissent croire que les droits territoriaux sont encore à l'ordre du jour des discussions alors que ce n'est pas vrai.

KELLY LENDSAY : Je remarque que les opinions se polarisent. D'un côté on voit se développer tout un réseau d'employeurs, d'enseignants et de dirigeants qui reconnaissent l'importance de faire une place à tout le monde dans la société canadienne. Convaincus de cette nécessité, ils commencent à s'occuper sérieusement de formation, d'apprentissage des métiers, d'emploi.

Par contre, un sentiment « anti-minorité » de plus en plus palpable est en train de se répandre. Le financement public de programmes comme les bourses aux étudiants autochtones suscite des critiques parfois acerbes. Certaines personnes considèrent ces bourses comme des avantages liés à l'identité raciale et non comme un investissement qui va contribuer à l'instruction des Autochtones, et donc à l'emploi.

En Saskatchewan, la situation est encore plus délicate. La province n'est pas riche et les temps sont durs. On a rapporté récemment que les revenus des agriculteurs n'ont jamais été aussi bas. Comment la population pourrait-elle être favorable à une augmentation de l'aide aux Autochtones cette année ? Décidément, il reste beaucoup de sensibilisation à faire sur ces problèmes.

DES PARTENARIATS POUR L'AVENIR

KELLY LENDSAY : Les écoles ont commencé à inclure les questions autochtones dans leurs programmes d'enseignement, ce qui est un progrès. Depuis les années 90, le public est mieux sensibilisé, je trouve. Posez-vous la question : qu'est-ce que vous connaissiez des questions autochtones il y a vingt ans ? Ou même dix ? Bref, on a avancé sur le plan de la sensibilisation. Malheureusement, cette sensibilisation résulte trop souvent d'une couverture médiatique négative qui crée en même temps un ressac parmi la population non autochtone.

Par contre, de plus en plus de gens de nos jours sont capables de nommer des changements positifs concernant les Autochtones. Dans le temps, personne ne trouvait de choses favorables à dire à leur sujet. Je trouve cela encourageant.

Construire des partenariats, c'est une compétence qui se cultive. Ça consiste à renforcer le capital social entre les groupes comme au sein des groupes. Le capital social agit comme un « super-adhésif sociologique », pour reprendre l'image du sociologue américain Robert Putnam. Sans lui, il n'est pas possible de tirer profit des ressources et des connaissances humaines.

MARVIN TILLER : Je remarque aussi que les attitudes sont en train de se polariser. Cela est dû surtout au fait que la communication entre les Premières nations et le reste de la population canadienne laisse à désirer. Personnellement, en ce qui concerne les partenariats, je travaille à promouvoir une culture d'entreprise qui soit respectueuse des valeurs, des aspirations et des objectifs des Autochtones.

Il y a de magnifiques occasions à saisir maintenant. Prenons le Manitoba. La valeur des produits qui prennent la route du Nord à partir de la grande région de Winnipeg est d'environ trois quarts de milliard de dollars. Dénrées alimentaires, marchandises sèches, matériaux de construction, pétrole, il y a de tout. Et pourtant, les Premières nations sont presque absentes du circuit d'approvisionnement. De plus, leurs collectivités sont mal desservies et les prix sont trop élevés. Les Autochtones pourraient se tailler une place très intéressante dans ce marché.

Cela dit, le secteur privé aurait de son côté des occasions en or de créer des entreprises en participation. Ce qu'il faut, c'est combiner le pouvoir d'achat des Premières nations avec les ressources du privé en infrastructures, en capital, en capacité de gestion. Le plus difficile c'est d'amener les deux parties à se parler d'égal à égal et à s'organiser. Mais la volonté est là et l'idée suscite beaucoup d'intérêt. Quand on y arrive d'ailleurs, les résultats sont extraordinaires. J'ai été à même de le constater comme président fondateur et chef de la direction d'une entreprise en participation qui a réussi. Mais cette initiative est la seule du genre au Manitoba alors qu'il pourrait y en avoir une douzaine. Et je soupçonne que la situation est la même dans tout le pays.

CAROL CROWE : L'important c'est de trouver le moyen d'améliorer les rapports entre les Autochtones et les autres Canadiens, de sorte qu'il y ait moins de litiges portés devant les tribunaux. Il faut apprendre à travailler ensemble pour vaincre le racisme systémique qui se perpétue de génération en génération, tant dans les milieux d'affaires qu'au sein des institutions publiques.

Les conférences Carrefour organisées par le Conseil de l'unité canadienne sont un bon exemple de partenariat réussi. Ces rencontres entre femmes autochtones et non autochtones, et qui accueillent maintenant des jeunes, sont très utiles pour jeter des ponts entre les deux communautés et pour amorcer le dialogue avec les dirigeants politiques, communautaires et avec les milieux d'affaires. Elles sont à l'origine de la création de plusieurs réseaux locaux, provinciaux et même nationaux. En ce sens, les conférences Carrefour sont un modèle à imiter.

KELLY LENDSAY : Des solutions, nous en avons trouvées : toutes sortes d'organisations se sont formées au Canada pour favoriser le développement socio-économique des collectivités autochtones, et il existe dans chaque province et territoire de très bons exemples de partenariat dans les domaines de la formation scolaire, de l'apprentissage professionnel et de l'emploi – ce que nous appelons, nous, des « pratiques prometteuses ». Car les solutions doivent être greffées sur un cadre, sur un modèle de partenariat qui précise les objectifs à atteindre, les résultats escomptés, les investissements requis et le rôle de chacun des acteurs. Pour être efficace, tout cela doit être très bien coordonné et se dérouler dans un climat de bonne collaboration.

Le plus important facteur de succès, je le répète, c'est le capital social, la capacité de nouer des bons rapports, de travailler ensemble. Sans cela nous n'arriverons à rien. L'argent seul ne suffira pas. La solution c'est d'inviter les gens à se mettre ensemble, puis de leur faire confiance.

D'ailleurs le simple fait de parler du « problème autochtone » est révélateur. On m'a déjà fait cette réflexion : « Pourquoi parler de problème autochtone ? C'est le problème de tout le monde. »

SAISIR LES BONNES OCCASIONS

CAROL CROWE : Nous découvrons, je crois, que l'opinion publique peut évoluer très rapidement. Les attitudes sont polarisées, je le reconnais, mais les gens ne sont pas campés définitivement sur leurs positions.

MARVIN TILLER : J'aimerais ajouter ceci : devant la situation des Autochtones au Manitoba, en Saskatchewan et ailleurs, on peut arriver à l'une de deux conclusions : soit que les obstacles sont énormes – beaucoup de chômage, de problèmes sociaux, de problèmes de santé – soit que les possibilités de progrès sont immenses. Dans le domaine de l'emploi et du commerce, nos lacunes sont graves. La plupart des gens que je côtoie comprennent qu'il est temps de changer nos façons de faire, d'exploiter la grande ressource que sont les Autochtones eux-mêmes, de les intégrer dans ce nouveau marché en croissance et dans l'économie nationale. Il faut trouver le moyen de progresser dans cette direction.

KELLY LENDSAY : Exactement. Nos taux de réussite scolaire et d'emploi sont lamentables mais il y a des signes encourageants. Si nous arrivons à renverser la vapeur, les bénéfices économiques, sociaux et communautaires suivront. Bref, les nécessités sociales et économiques vont nous pousser au changement. La main-d'œuvre autochtone devrait être envisagée comme une solution éventuelle à la pénurie de travailleurs qualifiés. Pour cela il faut unir nos efforts et mettre sur pied des partenariats dans le domaine de l'éducation, de la formation et des investissements économiques. Des connaissances nous en avons à la tonne. Notre défi est de les transformer en action.

Il y a chez nous des champions du changement. Il en faut davantage.

Table ronde des Prairies

Kelly Lendsay est reconnu comme l'un des principaux architectes de l'intégration sociale des Autochtones au Canada. À titre de président du Conseil pour le développement des ressources humaines autochtones du Canada, il met sur pied des partenariats et des alliances chargés de la création de modèles d'inclusion novateurs, de l'incubation en temps réel de projets d'entreprise et de la transmission de ces savoirs à un nombre grandissant de partenaires au Canada.

Carol Crowe est en affaires depuis 23 ans et spécialiste des consultations et négociations liées aux projets d'exploitation de ressources dans les territoires traditionnels des Premières nations. Ardente bénévole, elle participe activement aux initiatives nationales et locales visant à opérer des rapprochements entre la population canadienne et les peuples autochtones. Elle a participé en 2000 à la Conférence du Gouverneur général sur le leadership. En février 2003, elle a reçu le Prix « Femme de vision » décerné par le réseau Global Television à Calgary et, cette année, le prix « Esquao » de l'Institut pour l'avancement des femmes autochtones.

Marvin Tiller est président et chef de la direction de Canadian Shield Enterprises Inc., fonctions qu'il a occupées antérieurement au Tribal Councils Investment Group of Manitoba Ltd., chez Arctic Beverages Ltd., First Canadian Health Management Corp. Inc., et Rupertsland Holdings Inc. M. Tiller a également été vice-président puis président et chef de la direction de la chaîne de magasins Northern de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et siégé au premier conseil d'administration de la Banque des Premières nations du Canada.

L'entretien avec Stephen Kakfwi

Les résultats du sondage du CRIC dans les Territoires du Nord-Ouest ne sont pas étonnants. Les enjeux sont bien compris et les objectifs sociaux bien appuyés.

Ma génération est la première à être scolarisée, la première qu'on puisse considérer comme instruite. Il y a trente ans, nous luttons pour des droits qui étaient considérés comme extrêmes – le droit à l'autonomie gouvernementale et à l'usage de nos terres. Nous disions que c'était à nous, qui y vivions, de décider si le pipeline allait passer par là. Nous disions que nous étions capables de trouver notre propre forme de gouvernement, d'inscrire nos droits dans la Constitution, de reprendre la plupart de nos terres et de les gérer. Personne n'avait jamais parlé en ces termes. Les gens nous trouvaient fous, extravagants, et ils étaient contents. L'élite politique d'alors, aussi bien les dirigeants territoriaux que fédéraux, s'inquiétait de voir les chefs traditionnels se ranger derrière des gens comme moi. Je n'avais que 24 ans quand ce mouvement a commencé.

Les jeunes dirigeants des années 70, dont j'étais, étaient résolus et n'avaient pas la langue dans leur poche. Nous disions des choses qui n'étaient pas faciles à accepter par nos interlocuteurs. Mais nous avançons, un pas à la fois. Et c'est ce qui fait qu'on nous respectait, même à contrecœur.

Nous en avons retenu une leçon importante : il est facile d'être radical en défendant la cause de son peuple ; le véritable défi est d'œuvrer pour l'ensemble de la communauté et d'amener les gens à travailler ensemble. C'est ainsi que certains ont décidé de servir l'intérêt de la population en général, tout en militant pour la cause autochtone. C'est ce que je fais depuis 16 ans. Bien des militants politiques étaient conscients qu'il existait des divisions, et ils ont consacré des années à tenter de les réduire.

Avec la polarisation sociale des années 70 et du début des années 80, nous avons fini par tenter un rapprochement, tant du côté du monde des affaires que du côté du gouvernement des Territoires. Certains d'entre nous se sont fait élire. Au sein de la communauté autochtone, nous avons non seulement reconnu que la nouvelle génération de dirigeants n'avait pas la même optique que les chefs

traditionnels, plus âgés, mais nous avons cherché des façons de réduire ces divergences, et nous les avons trouvées.

Dans les Territoires, nous reconnaissons que nous faisons partie d'une communauté plus large, qui englobe la communauté fédérale et la communauté non autochtone. Nous n'allons pas dresser une clôture autour de nous et nous contenter d'exiger des réserves pour les Dénés. Nous n'avons jamais voulu cela. Il existe tellement de groupes différents, tant autochtones que non autochtones. La force de notre société passe par les partenariats et par les institutions.

Nous avons réussi à créer des partenariats avec les gens d'affaires, que nous avons invités à venir travailler dans nos villages et nos régions. Nous avons passé des années à apprendre à bien connaître les compagnies de gaz et de pétrole. Dans le cas du diamant, par exemple, nous avons obtenu le soutien de De Beers et de BHP, et nous avons trouvé la formule magique pour faire plaisir à tout le monde ou mécontenter tout le monde également. Cela a fait toute la différence. Au début, nous avons affirmé très clairement que certaines choses devaient être faites, et bien que cela ait pu en aliéner certains, nous avons essayé de les faire.

Nous voulions que nos droits soient dans la Constitution canadienne. Les dirigeants nordiques étaient à l'avant-scène des pourparlers et des initiatives de réforme constitutionnelle, donnant une impulsion nationale aux négociations sur les droits autochtones. Dans les années 70, nous tenions un discours quelque peu provocateur. Nous savions que nous étions les moins forts et que la seule façon de nous faire respecter du gouvernement fédéral, de l'Imperial Oil et des autres sociétés, était de les frapper le plus fort possible, en plein front. Comme l'enfant qui doit se défendre contre la terreur de la cour d'école. Nous avons montré qu'on peut être Autochtone, avoir un parcours radical et représenter néanmoins d'autres intérêts et points de vue.

Les droits autochtones, ça n'a rien de racial ou d'ethnique. Il y a des non-Autochtones qui appuient cette notion parce qu'ils y croient, et d'autres non-Autochtones dans le Nord qui le font aussi parce

L'entretien avec Stephen Kakfwi

qu'ils sont des nôtres – notre belle-famille, par exemple, nos oncles et tantes, nos voisins. Il y a des liens étroits entre nous, parce que leurs enfants se marient avec nos enfants. Pour eux, les droits autochtones sont un impératif à la fois politique, économique et social. Aujourd'hui, même les entrepreneurs les plus bougons reconnaissent que la façon d'avoir la paix est d'assurer aux Autochtones du travail et des avantages.

Un jour viendra où on ne pourra plus rendre les autres responsables des problèmes des Autochtones. Pourquoi? Parce qu'ici dans le Nord nous avons fait la preuve que des dirigeants déterminés, qui savent ce qu'ils veulent et qui ont l'appui du public, peuvent changer les choses. On ne peut pas continuer à culpabiliser les Canadiens en disant «c'est votre faute, vous avez fait ceci, vous n'auriez pas dû faire cela, vous n'avez pas fait ceci», etc. Ça ne donne rien. Notre position est claire et simple: ce sont nos terres, c'est notre vie, notre avenir, notre Nord; c'est à nous d'en faire ce que nous voulons. Ce n'est pas une sorte de rêve. C'est la dure réalité, que nous acceptons tous. Personne ne le fera à notre place. Nos efforts et notre détermination commencent à porter des fruits. C'est tout à fait nouveau, et emballant – aucune institution n'est sacrée, et il n'y en a aucune que nous n'ayons remise en question.

Le temps des études est révolu. Il faut maintenant capter l'attention des gens et créer une dynamique. Nous y sommes arrivés en nous montrant audacieux. Nous sentions que nous avions raison sur toute la ligne et nous avons agi en conséquence. C'est d'ailleurs ce que je dis toujours aux jeunes. Lorsqu'ils me demandent conseil, je leur dis: «Quand vous entrez dans une pièce, faites comme si elle vous appartenait; sinon, c'est quelqu'un d'autre qui le fera. Dites-vous qu'elle vous appartient, et à personne d'autre. Alors, pas de concession. Vous devez littéralement respirer la confiance.» C'est notre façon de faire, et c'est ainsi que nous avons créé le Nunavut. Qui aurait même cru que c'était possible? Si des choses extraordinaires ont pu être accomplies, c'est parce que nous avons eu l'audace, la vision et la détermination qu'il fallait pour y arriver.

Stephen Kakfwi a été premier ministre des Territoires du Nord-Ouest de 2000 à 2003. Ancien président de la nation déné, il a été élu pour la première fois à l'assemblée législative des Territoires en 1987 et a été titulaire de portefeuilles ministériels dans les domaines des ressources, de la faune et du développement économique, de l'éducation, du logement, de la sécurité et des services publics, des droits autochtones, du personnel, de l'indemnisation des accidentés du travail, de la justice et des affaires intergouvernementales. Il a également occupé le poste de ministre chargé de la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest. Stephen Kakfwi a été le premier autochtone ministre des affaires constitutionnelles nationales au Canada. À ce titre, il a dirigé les négociations constitutionnelles au niveau national, faisant une importante percée au sujet des questions autochtones et territoriales dans l'Accord de Charlottetown.

Chantez, dansez !

Par David Newhouse

Depuis dix ans, je donne au département d'études autochtones de l'Université Trent un cours de première année intitulé Introduction aux études autochtones. Mes quelque 120 étudiants, pour moitié Autochtones, sont pour la plupart originaires du sud de l'Ontario. En décembre dernier, je présentais en classe les conclusions d'un sondage du CRIC sur l'état des relations entre Canadiens autochtones et non autochtones. Mes élèves venaient de terminer la lecture de *Skyscrapers Hide the Heavens, a History of Indian-White Relations*, de Jim Miller. Avec, tout frais à leur esprit, le vaste contexte historique de ces relations, ils n'ont guère été surpris du contenu du document du CRIC.

Après une décennie, le bagage de connaissances préalables des étudiants a à peine changé. Bon nombre de non-Autochtones arrivent la tête remplie de préjugés. La plupart n'ont jamais vraiment réfléchi à la question des rapports entre Autochtones et non-Autochtones. En fait, beaucoup n'ont eu pratiquement aucun contact avec les Autochtones. Avant d'aboutir dans ma classe, ils ignoraient presque tout de l'histoire ou de la situation actuelle des Autochtones, notre sujet d'étude.

Bon nombre de mes étudiants ne savent pas trop, d'ailleurs, comment appeler les premiers habitants du Canada et confondent les termes autochtones, Premières nations, aborigènes, Indiens, Métis, Esquimaux. Chaque année, j'invite les nouveaux arrivés à me dire pourquoi ils se sont inscrits au cours. Réponse : afin de mieux connaître la culture autochtone et sa dimension spirituelle, ou : pour faire une démarche spirituelle. Ils me disent que la place accordée à la spiritualité dans le programme leur semble insuffisante, et je constate qu'en général ils manifestent un sincère désir d'apprendre et de faire bouger les choses.

Le cours se déroule comme suit : nous examinons l'origine des images véhiculées par la culture populaire au sujet des Autochtones, pour en conclure qu'elles demeurent relativement, et étonnamment, inchangées depuis trois cents ans. Suit un survol de l'histoire des peuples autochtones du Canada mettant en relief une idée qui leur est associée de manière persistante, celle de « lacunes ». Ensuite, nous abordons les questions contemporaines, à savoir

les droits issus des traités ; les droits ancestraux ; l'autonomie gouvernementale ; le mouvement de ressourcement ; et, enfin, l'explosion artistique et littéraire de la dernière décennie. Ces informations à caractère historique sont entièrement neuves pour les étudiants, qui sont nombreux à déplorer le fait qu'elles ne figurent pas au programme des études secondaires. Résultat, ils sont résolus à faire ce qu'ils peuvent pour corriger les erreurs du passé.

Bref, mes étudiants non autochtones entreprennent le cours sans grande préparation mais avides d'apprendre. Il en va bien différemment des Autochtones. Habités par la colère, sceptiques quant à la possibilité d'un dialogue, beaucoup connaissent l'histoire de leur peuple dans ses grandes lignes. Ils ont fréquenté les non-Autochtones. Depuis dix ans ils ont acquis de l'assurance, se sont familiarisés avec leurs propres traditions culturelles. Certains même parlent une langue autochtone. De plus en plus nombreux à habiter en milieu urbain dans une collectivité autochtone importante, ils ont connu les pow-wow et le renouveau culturel naissant, et ont une certaine expérience de l'autonomie gouvernementale. Ils tiennent à affirmer leur différence et la veulent reconnue et respectée.

Au début de l'année scolaire, les échanges entre les deux groupes sont retenus, sinon totalement absents. Les Autochtones connaissent leurs interlocuteurs ; l'inverse est moins vrai. Les Autochtones blâment leurs vis-à-vis non autochtones pour les difficultés auxquelles ils font face ; les non-Autochtones répliquent qu'ils n'y sont pour rien, que ce n'est pas leur faute. Mais le dialogue se poursuit et, peu à peu, l'emportement, la colère, le ressentiment et la crainte font place à l'écoute. Finalement, encouragés par une information rationnelle et de qualité, et par la possibilité de poser des questions et de s'exprimer, les jeunes groupes s'ouvrent l'un à l'autre.

Chantez, dansez !

Bref, au bout de dix ans, je constate que :

- Le milieu autochtone a changé et continue d'évoluer ;
- La plupart des non-Autochtones sont encore imprégnés des stéréotypes véhiculés par les médias et ne sont pas conscients de la réalité autochtone moderne en train d'émerger. Ils perçoivent les Autochtones en termes culturels, alors que les Autochtones se perçoivent eux-mêmes en termes culturels et politiques.

Selon les données du sondage du CRIC, la majorité des Canadiens considèrent les Autochtones comme un simple élément de la mosaïque multiculturelle. On leur concède le droit de s'exprimer par leur culture. Ils peuvent chanter et danser autant qu'il leur plaît.

Les Autochtones, en revanche, estiment que le fait d'avoir occupé en premier le territoire leur confère des droits particuliers, en sus des droits découlant des traités. Les tribunaux leur ont d'ailleurs donné raison sur ce point, les litiges ayant abouti à la création de nouveaux droits que la Constitution reconnaît et affirme désormais. Il existe bel et bien des différences entre le statut politique des Autochtones et celui des autres Canadiens ; aussi importe-t-il de savoir quels droits sont prioritaires et à quels accommodements il convient de se plier pour en assurer la reconnaissance. Nous ne devons jamais oublier que la Loi sur les Indiens crée une personne juridique détentrice de droits exclusifs dans la société canadienne, l'Indien inscrit.

La tension résultant de cette situation et qui, à mon avis, ne disparaîtra pas, prend sa source dans un idéal démocratique où « égal » et « pareil » sont des termes interchangeables dans certaines dispositions de la Constitution et de la Charte des droits et libertés. L'égalité devant la loi est une chose mais la véritable égalité, elle, est affaire de justice. On devrait la mesurer à l'équité des résultats.

Le malaise apparaît aussitôt que nous, Autochtones, exprimons des souhaits et agissons en dehors du contexte culturel : quand nous voulons faire plus que chanter et danser, quand nous voulons créer des outils de gouvernance qui reflètent nos idéaux et nos façons de faire, quand nous voulons faire accepter et respecter nos institutions.

Les Canadiens estiment que les relations entre Autochtones et non-Autochtones vont s'améliorer, et je m'en réjouis. Je me réjouis aussi du fait que l'éducation contribue à modifier les attitudes. Mais il est troublant de constater combien demeurent profondes les réticences à partager la richesse de ce pays par le biais des revendications territoriales. Certains gouvernements ont reconnu le bien-fondé de ces revendications. Là où les Autochtones ont

FIGURE 4 LA CULTURE AUTOCHTONE ET LES CANADIENS

Êtes-vous fortement en accord, en accord, en désaccord ou fortement en désaccord avec l'énoncé suivant : il est avantageux pour tous les Canadiens que les cultures distinctives des peuples autochtones demeurent fortes.

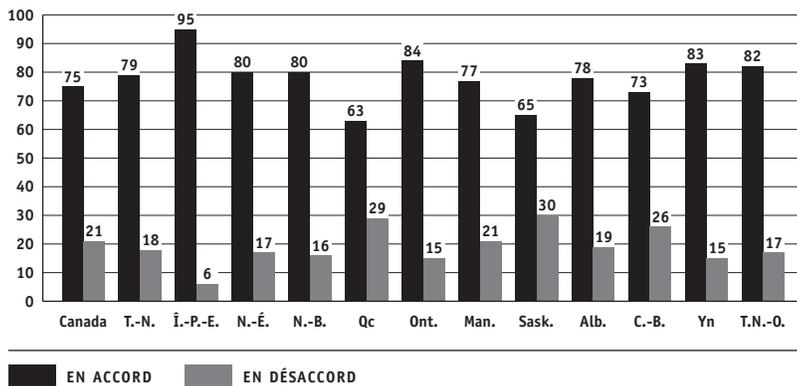
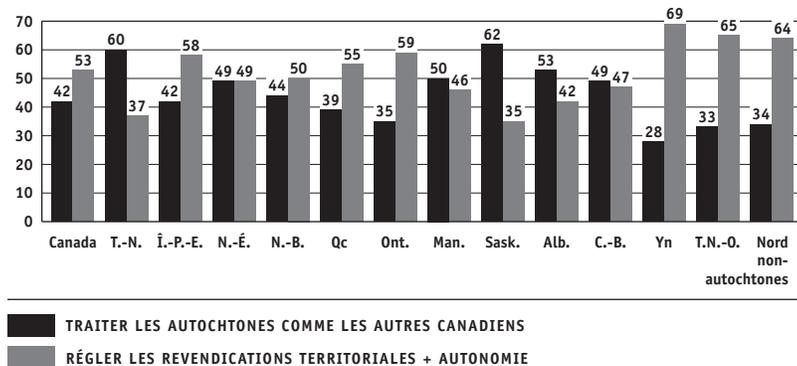


FIGURE 5 DROITS DES AUTOCHTONES

Selon vous, laquelle des deux options suivantes serait la meilleure : supprimer les droits issus des traités dont jouissent les peuples autochtones et traiter les Autochtones de la même manière que les autres Canadiens, ou régler les revendications territoriales en suspens avec les peuples autochtones et leur accorder les pouvoirs dont ils ont besoin pour diriger leurs propres collectivités.



obtenu de gérer leurs propres territoires, le Canada ne s'est pas écroulé et les non-Autochtones n'ont pas été chassés. Avec le temps, les gens comprendront que les droits issus des traités, les revendications territoriales, les droits ancestraux et l'autonomie gouvernementale font partie de la donne politique nationale et ne menacent en rien la société dans son ensemble ou la démocratie.

Les peuples autochtones, particulièrement dans l'Ouest, sont considérés comme un fardeau ou une menace. Devant leur écrasante et très apparente pauvreté, on a le sentiment qu'il faudrait des ressources énormes pour leur venir en aide. Ce qu'on néglige de souligner, c'est que les Autochtones ont mis sur pied un grand nombre d'organismes et d'institutions depuis vingt ans, que ces institutions ont acquis un certain pouvoir d'action mais qu'elles se butent à l'immense difficulté de modifier des perceptions solidement ancrées.

Des rapports centenaires avec les Blancs, voilà ce que les Autochtones ont en toile de fond de leur réflexion. Ils sont très pressés d'obtenir des résultats, de voir leur différence reconnue. À l'université, mes étudiants peuvent entamer le dialogue ; ils apprennent à travailler ensemble. Par moments, leur colère resurgit, mais la compréhension mutuelle se construit avec l'élargissement des connaissances. La société canadienne, malheureusement, n'est pas une salle de classe.

Par ailleurs, comme Autochtones, nous sommes pénétrés de l'idée et du sentiment d'être exclus. À mon avis, il faudra, pour avancer, trouver des façons d'inclure les Autochtones et leurs institutions dans les mécanismes de planification et de prise de décisions de ce pays. Il incombe au gouvernement, à tous les échelons, de donner l'exemple. Au niveau fédéral, on devrait inviter les Autochtones à participer à la gestion publique de manière concrète et visible. Cela contribuerait à modifier l'image que la population se fait des Autochtones, à faire percevoir leur présence non plus comme un poids, mais comme un apport au progrès du Canada. À l'échelon provincial, les autorités scolaires pourraient inclure dans les programmes d'études primaires et secondaires des cours obligatoires portant sur l'histoire et la situation actuelle des

Autochtones. Des efforts analogues seraient de mise au fédéral. Quant aux municipalités, elles doivent aussi modifier leurs processus de planification et de prise de décisions de manière à faire place aux Autochtones et à leurs institutions. Enfin, les Autochtones eux-mêmes ont le devoir de faire connaître non seulement leurs problèmes mais leurs contributions à la société civile et à l'idée de gouvernance.

Le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones recommandait le lancement d'une grande campagne de sensibilisation afin de modifier les perceptions du public. Or, à ce jour, les choses n'ont guère changé. La sensibilisation est encore souhaitable, mais à mon avis l'inclusion donnerait également d'excellents résultats.

Le questionnaire du CRIC était destiné aux non-Autochtones. Je me demande quelles auraient été les conclusions d'un sondage semblable réalisé auprès d'Autochtones inspirés par les expériences de Donald Marshall, Helen Betty Osborne, Neil Stonechild, Dudley George, ou par les événements d'Oka, la Loi prévoyant l'autonomie gouvernementale des Premières nations du Canada, le débat à propos de Louis Riel ou le souvenir des « pensionnats indiens ». Songez que l'université qui m'emploie a trouvé plus facile de baptiser l'un de ses collègues du nom d'un immigrant canadien que de celui d'un Autochtone. La lutte pour la dignité et le respect des peuples autochtones est loin d'être terminée en ce pays.

David Newhouse est un Onondaga des Six-Nations du territoire de Grand River, aux environs de Brantford, Ontario. Professeur agrégé et directeur du département des études autochtones, il enseigne également à la faculté d'administration des affaires de l'Université Trent, à Peterborough. Ses recherches portent sur le concept de société autochtone moderne.

Commentaires

Le CRIC a prié trois jeunes dirigeants autochtones de contribuer au débat sur les relations entre Canadiens autochtones et non autochtones en commentant à leur tour les résultats du sondage de 2003, ainsi que les thèmes abordés dans l'article de David Newhouse. Voici le produit de leur réflexion.

COMMENTAIRE #1 : TOUT REPOSE SUR LA COMPRÉHENSION CULTURELLE ET HISTORIQUE

PAR KRIS FREDERICKSON

À l'Université du Manitoba où je fais des études supérieures, j'ai souvent l'occasion de voir ce qu'ont dû supporter mes ancêtres métis dans une société qui refusait de reconnaître leurs racines aussi bien autochtones qu'europpéennes. Je n'ai pas grandi dans une réserve et je n'ai jamais été trappeur; mes traits ne sont pas typiquement amérindiens, et j'ai les yeux bleus. À l'université, où les Autochtones sont accueillants et ne font aucune distinction d'origine, je me sens à l'aise avec tout le monde. En mai, ma sœur a assisté au pow-wow annuel de l'université en l'honneur d'une centaine de diplômés autochtones. Tous étaient les bienvenus à cette fête très réussie. C'est le genre de manifestation rassembleuse indispensable au rapprochement entre Autochtones et non-Autochtones ainsi qu'à l'acceptation de l'autre.

Mes yeux bleus et mon apparence générale aidant, beaucoup d'étrangers ignorent que je suis Autochtone. Ils se permettent de faire des blagues racistes devant moi et de perpétuer des stéréotypes inexacts trop répandus chez les non-Autochtones, ce qui m'expose directement à leur incompréhension et à leur intolérance. J'essaie de corriger les fausses impressions, et j'y parviens parfois assez bien. Mais il m'arrive aussi de me buter à un mur d'incompréhension et de préjugés.

J'ai choisi de faire carrière en sciences et technologie. Mes recherches portent essentiellement sur le traitement de l'eau dans les localités autochtones du nord du Manitoba. Dans mon champ d'activité, les Autochtones sont très mal représentés. Sur les quelque 150 000 ingénieurs que compte le Canada, seulement 150 environ sont autochtones. Je jouis donc d'un point d'observation bien particulier.

Les résultats du sondage du CRIC m'ont à la fois étonné et plongé dans un tourbillon d'émotions. Les chiffres sont dérangeants, alarmants, choquants et tristes. Tant les Autochtones que les non-Autochtones doivent sérieusement s'en inquiéter.

Depuis dix ans, un nombre record d'Autochtones ont obtenu un diplôme d'un établissement d'enseignement supérieur. À la onzième remise annuelle des Prix nationaux d'excellence décernés aux Autochtones, on a souligné les réalisations de Canadiens méritants qui s'adonnaient à être autochtones. Il n'en demeure pas moins que les attitudes à l'endroit des Autochtones se détériorent depuis trois ou quatre ans. Étant moi-même originaire des Prairies, je m'inquiète particulièrement du climat d'incompréhension et d'intolérance où les émotions prennent le pas sur la raison. Le fait que près de deux personnes sur trois, en Saskatchewan, souhaitent l'abolition des droits issus de traités montre à quel point les gens ignorent la nature des véritables préoccupations des Autochtones. Les non-Autochtones ont probablement déduit à tort des dix années d'amélioration de la situation que le niveau de vie des Autochtones est aujourd'hui au moins égal au leur, sinon meilleur.

Les médias ont contribué à créer cette impression. Le mouvement spirituel autochtone, les Prix nationaux d'excellence décernés aux Autochtones et la Journée nationale des Autochtones, voilà des sujets dont la presse a abondamment parlé. S'ils constituent un facteur de motivation pour les Autochtones, ces réalisations refroidissent parfois l'empathie des non-Autochtones. À cela s'ajoute la méfiance à l'égard des cultures étrangères qui s'est répandue après le 11 septembre 2001. Ajoutons que quand les choses vont mal à un endroit (par exemple à Kanesatake ou à Goose Bay), les journalistes ont tendance à en faire leurs choux gras, en passant sous silence les grands problèmes des populations autochtones de tout le pays (toxicomanie et suicide, chômage, manque d'infrastructures, etc.).

Les opinions exprimées dans les Prairies pourraient par ailleurs être symptomatiques du malaise existant entre les Autochtones récemment établis dans les villes et les citoyens non autochtones, malaise que viennent aggraver les obstacles économiques et culturels auxquels se heurtent les Autochtones

en milieu urbain. La forte croissance de la population autochtone urbaine dans les Prairies attribuable aux taux de natalité et de migration élevés pourrait aussi constituer une source de tension et d'incompréhension.

Dans le Nord canadien, par contre, ce sont les Autochtones qui sont majoritaires. Les non-Autochtones y ont souvent immigré en acceptant un mode de vie conforme à cette réalité culturelle. Autochtones et non-Autochtones ont progressivement appris à se comprendre et à entretenir de bons rapports grâce à l'éducation et aux contacts quotidiens.

À mon avis, pour qu'il y ait égalité, tous doivent bénéficier de chances égales. Or, pour qu'un groupe dont les droits ont toujours été bafoués jouisse de chances égales, il faut des mesures exceptionnelles. Par le passé, le racisme et le colonialisme ont privé les Autochtones canadiens de l'égalité des chances. L'heure est venue de redresser ces torts.

Tout repose sur la compréhension culturelle et historique. Vanter les mérites de la «tolérance» ne suffit pas. Les Canadiens ne peuvent se contenter de tolérer les autres cultures. Il nous faut encourager la compréhension, l'acceptation et l'accueil de tous les peuples, en particulier des Autochtones. L'éducation a un rôle essentiel à jouer à cet égard. Tous les ordres de gouvernement et tous les groupes autochtones doivent participer à l'élaboration de programmes d'études qui feront la promotion de ces valeurs.

Kris Frederickson est un Métis inscrit aux études supérieures à l'Université du Manitoba. Il prépare actuellement une étude sur le traitement de l'eau dans les collectivités autochtones du nord du Manitoba. Lauréat du prix d'excellence du Manitoba, catégorie jeunesse autochtone, du Prix national d'excellence en tant que modèle de comportement pour les jeunes Métis, et du prix national d'excellence décerné aux Autochtones, il est boursier d'Action Canada et a fait l'objet cette année d'un article dans un numéro de la revue Maclean's consacré à la prochaine génération de dirigeants canadiens.

COMMENTAIRE #2 : IL RESTE QUAND MÊME UN LONG CHEMIN À PARCOURIR

PAR MATTHEW DUNN

Certaines personnes savent porter sur les choses une vue d'ensemble, et d'autres pas. Heureusement, la situation s'améliorera à mesure que le public sera mieux sensibilisé aux problèmes particuliers aux Autochtones. Dans ce cahier du CRIC, David Newhouse écrit : «La plupart des non-Autochtones... perçoivent les Autochtones en termes culturels, alors que les Autochtones se perçoivent eux-mêmes en termes culturels et politiques.» En tant que jeune Métis, je n'ai pas appris ce que signifie être Autochtone d'un point de vue politique. J'ai été élevé dans ma culture, mais on ne m'a rien enseigné sur les droits issus de traités.

À l'école, on nous a parlé de l'actualité et de l'histoire du Canada, notamment de la colonisation et des guerres mondiales, mais jamais des traités. Si les questions autochtones ne sont pas enseignées à l'école, où les gens sont-ils censés apprendre ces choses ?

En mars dernier, j'ai assisté à un séminaire sur les traités donné à Saskatoon. À la fin de la soirée, on m'a remis de la documentation sur les traités et leurs incidences sur les Autochtones et les non-Autochtones. J'y ai appris que les enseignants disposeraient bientôt de trousseaux d'information sur les questions autochtones, par exemple sur les traités. Je présume que ce matériel pédagogique sera utilisé partout au Canada car la seule façon de lutter contre l'ignorance est d'enseigner à tous les enfants canadiens en quoi consistent les traités. Il faudrait d'ailleurs offrir dans toutes les régions du Canada davantage de séminaires de sensibilisation de ce genre.

D'après les résultats du sondage du CRIC, une majorité d'habitants des Prairies retireraient leurs droits aux Autochtones s'ils le pouvaient. En faisant abstraction du pourcentage de gens racistes, la seule explication tient aux faux stéréotypes, qui ont la vie dure en Saskatchewan. Au début de mai, le réseau CTV de Saskatoon a inséré dans ses bulletins de nouvelles d'excellents reportages sur les questions autochtones à la suite d'un séminaire de trois jours auquel avaient

assisté des policiers municipaux. Les deux reportages fort instructifs que j'ai vus portaient sur la fiscalité et sur les traités. Les gens de Saskatoon et tous les Canadiens acceptent enfin l'idée de se renseigner au sujet des questions autochtones, des questions qui concernent tout le monde jusqu'à un certain point. Quand je pense à l'avenir de notre pays, je ne m'inquiète pas. Mais il reste quand même un long chemin à parcourir.

Les Autochtones devraient-ils être traités exactement de la même manière que les non-Autochtones? Dans son article, David Newhouse répond: «La véritable égalité est affaire de justice. On devrait la mesurer à l'équité des résultats.» En examinant la situation dans son ensemble, on comprend que la seule façon de parvenir à un équilibre social et économique au Canada consiste à protéger les droits issus de traités afin de garantir que les jeunes Autochtones aient accès à l'enseignement postsecondaire. Le retrait de ces droits ne peut que créer d'innombrables problèmes pour l'avenir. Malgré le passage du temps, les Autochtones d'aujourd'hui demeurent marqués par le cours de l'histoire. Ma famille et moi-même en avons ressenti les répercussions toute notre vie. Heureusement, nous avons enfin la possibilité de faire des études et d'occuper la place qui nous revient dans la société. Si nous le pouvons, c'est parce que nos droits continuent d'être respectés. Nous pouvons augmenter les appuis en faveur de la protection des droits des Autochtones en sensibilisant le public à la nature de ces droits, un travail déjà bien amorcé. L'amélioration constante des programmes d'enseignement fera en sorte que les Autochtones et les non-Autochtones se comprendront mieux. Quant aux adultes et aux enfants à qui l'école n'a rien enseigné en cette matière, il faut mettre à leur disposition une bonne source d'information, et ne pas lésiner sur la publicité.

Dans son article, David Newhouse explique brièvement comment on arrivera à sensibiliser le public aux questions autochtones; il faut notamment faire connaître les réalisations autochtones afin d'améliorer la façon dont la population perçoit les membres des Premières nations. C'est à cela que s'emploie entre autres la Fondation nationale des réalisations autochtones qui remet depuis 11 ans les Prix nationaux d'excellence décernés aux Autochtones. Il faut

que les interventions de ce genre se multiplient. Pour faire évoluer l'opinion publique, il est essentiel que le gouvernement, le secteur privé et le grand public ne relâchent pas leurs efforts.

Matthew Dunn est détenteur d'un diplôme de génie mécanique de l'Université de la Saskatchewan. Il a l'intention de poursuivre des études menant à l'obtention d'une maîtrise dans la même discipline, puis d'un doctorat en génie aérospatial. En mars 2003, il a reçu un prix national d'excellence décerné à un jeune Autochtone.

COMMENTAIRE #3 : RACISME POLI ET LACUNES DES PROGRAMMES SCOLAIRES AU CANADA

PAR DONITA LARGE

Le sondage du Centre de recherche et d'information sur le Canada sur les relations entre les Autochtones et les non-Autochtones confirme que les Canadiens sont généralement mal renseignés sur les premiers habitants du pays, et qu'un racisme poli à l'endroit des Autochtones est une pratique acceptée.

La façon dont l'histoire est écrite et enseignée traduit les croyances et perceptions des autorités scolaires. Dans les écoles publiques de mon enfance, les «Premières nations» ou les «Indiens», comme on les appelait alors, étaient décrits comme «des sauvages assoiffés de sang» qui encerclaient les chariots des innocents colons en poussant des cris et qui volaient leurs chevaux. Quand les enfants apprennent l'alphabet, on leur dit E comme esquimau, mais pas J comme juif ni U comme ukrainien. Notre système d'instruction traite depuis longtemps les Autochtones comme des objets. Pour les enfants, les «Indiens» sont des personnages du passé portant des plumes et des peintures de guerre. On appelle encore les Inuits des «Esquimaux», et Métis est un mot étranger pour le Canadien moyen, qui l'oublie dès la cinquième année.

Dans son article pour ce Cahier du CRIC, David Newhouse, qui enseigne les études autochtones, écrit: «Après une décennie, le bagage de connaissances préalables des étudiants a à peine changé. Bon nombre de non-Autochtones arrivent la tête remplie de préjugés.»

Si j'avais lu cela pendant mes études en service social, j'aurais protesté. Pendant mes deux premières années d'études collégiales, je vivais dans un cocon, entourée d'étudiants qui se devaient de faire preuve d'empathie, de compréhension et de droiture morale. Les stéréotypes concernant les Autochtones existaient bien, mais nos professeurs abordaient les problèmes et les conflits avec efficacité et professionnalisme. Un premier diplôme en poche, j'ai suivi pendant un an à la faculté des arts les cours dont j'avais besoin pour pouvoir m'inscrire au baccalauréat en service social. C'est là que j'ai perdu mes illusions.

Ayant subi l'hostilité évidente d'un enseignant d'une école secondaire d'une petite ville qui m'avait dit un jour que je perdais mon temps en classe parce que « les Indiens ne valent rien », j'ai été sidérée par le racisme de mon milieu scolaire en troisième année de collège. J'avais l'impression d'être retournée au secondaire, sur le terrain du « nous » contre « eux ». Seule étudiante autochtone, je me suis souvent laissée entraîner dans des discussions animées pour faire entendre raison à des personnes convaincues que nos guérisseurs étaient des charlatans ou que le gouvernement nous payait tous des chaussures Nike. Les stéréotypes avaient la vie dure, et bien des professeurs ne savaient pas comment répondre aux questions sur les traités, les droits ou d'autres sujets concernant les Autochtones. L'ignorance qui sévissait dans ce collège me décevait amèrement. Je ressentais aussi une grande colère, et une certaine méfiance à l'idée de dialoguer avec mes collègues non autochtones.

Mes séjours à l'étranger m'ont fait voir que les Canadiens ont la réputation d'être chaleureux, généreux et polis. Mais après avoir discuté du sort des Autochtones lors de ces voyages, j'ai aussi compris que le Canada peut être un endroit hostile et cruel, où les Autochtones subissent au mieux une forme polie de racisme. Ce racisme poli est subtil; il prend tantôt la forme de l'exclusion, tantôt celle de simplifications ou de généralisations. Tantôt ce sont des insinuations malveillantes, tantôt des remarques désobligeantes faites sur le ton de la confiance. Le ton est poli, le sourire est de mise, et soudain, le coup porte et vous voilà en train de chercher à comprendre ce qui vient de se produire.

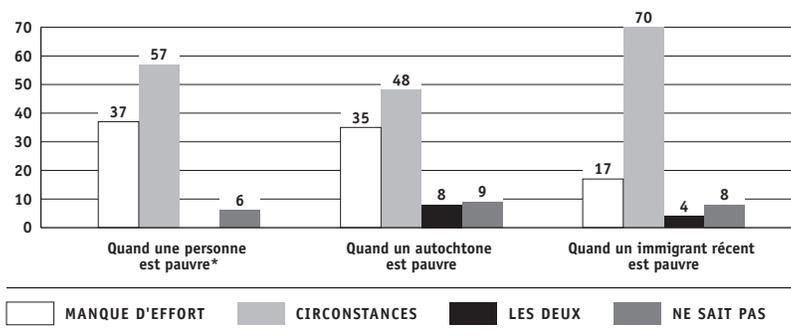
FIGURE 6 | **PAUVRETÉ : Q'EST-CE QUI EST EN CAUSE?**

En général, selon vous, quelle est la cause la plus fréquente de la pauvreté d'une personne – s'agit-il d'un manque d'effort de sa part ou de circonstances hors de son contrôle?

(*Source : Sondage du CRIC-Globe and Mail sur le nouveau Canada, Printemps 2003)

En général, selon vous, qu'est-ce qui est à blâmer le plus souvent quand une personne autochtone est pauvre : est-ce le manque d'effort de sa part ou des circonstances qui sont hors de son contrôle? (Note : moitié des répondants)

En général, selon vous, qu'est-ce qui est à blâmer le plus souvent quand un immigrant récent au Canada est pauvre : est-ce le manque d'effort de sa part ou des circonstances qui sont hors de son contrôle? (Note : moitié des répondants)



Le choix qu'un Autochtone doit faire est déchirant : doit-il apprendre à haïr l'ignorant et à le tenir responsable, ou lutter plutôt contre les stéréotypes? Chacun vit sa propre expérience. Il arrive trop souvent aux élèves autochtones de connaître l'échec dans le système scolaire. La pression est telle qu'ils en viennent à confirmer dans leur vie personnelle des stéréotypes négatifs qu'ils ont fini par croire.

Peut-on espérer que les relations entre Autochtones et non-Autochtones s'amélioreront ?

J'en suis persuadée. Les jeunes Autochtones d'aujourd'hui s'en sortent bien. Par ailleurs, de plus en plus de Canadiens s'appliquent à combler le fossé culturel entre Autochtones et non-Autochtones. Des comités accueillent des Autochtones parmi leurs membres, des organisations sans but lucratif offrent des cours de culture autochtone et des écoles autochtones ouvrent leurs portes à des élèves non autochtones.

Au gouvernement, les mentalités sont en train d'évoluer. Nous n'avons plus à nous battre pour nous asseoir à la table des décideurs; on nous y invite. Dernièrement, j'ai assisté à Ottawa à la première Table ronde Canada-Autochtones en compagnie du

Premier ministre. Cette rencontre historique qui visait à renforcer les relations entre le Canada et les Autochtones réunissait quelque 150 dirigeants autochtones et spécialistes sectoriels. Dans son allocution d'ouverture, le Premier ministre Paul Martin a déclaré : « Nous allons réserver des sièges à la table pour les collectivités et les dirigeants autochtones. À l'avenir, le gouvernement discutera avec eux avant d'élaborer des politiques. Ce principe de collaboration constituera la pierre angulaire de notre nouveau partenariat. »⁴ Il reste maintenant aux dirigeants autochtones à s'entendre pour collaborer ensemble dans cette perspective.

David Newhouse est d'avis que des cours de culture autochtone traitant aussi bien de l'histoire que des problèmes actuels devraient être obligatoires à l'école. J'ajouterai pour ma part que l'éducation sera toujours axée sur l'acquisition de savoirs. Ce qui désavantage nettement l'élève autochtone, c'est le peu d'importance accordée aux connaissances empiriques et à l'apprentissage concret. Dans la culture autochtone, l'apprentissage est oral et tactile. Les enseignants pourraient s'inspirer de ce modèle car tous les élèves n'assimilent pas l'écrit par la vue ou par l'ouïe.

Je suis d'accord avec David Newhouse pour dire qu'« encouragés par une information rationnelle et de qualité, et par la possibilité de poser des questions et de s'exprimer, les deux groupes s'ouvrent l'un à l'autre ». Si mes deux premières années d'études collégiales ont été si différentes de la troisième, c'est probablement parce qu'il était question ici et là dans le programme d'études de culture et de questions autochtones. Danika Littlechild, avocate autochtone qui milite pour les jeunes, s'exprime en ces termes :

« L'éducation est le principal outil de création d'un dialogue entre sociétés propre à encourager la compréhension. Je crois qu'on devrait enseigner l'histoire autochtone au même titre que l'histoire "canadienne" dans les écoles primaires et secondaires du Canada. C'est d'abord aux autorités scolaires, et aux provinces, qu'il incombe d'incorporer ces éléments dans les programmes scolaires.

Je ne dis pas que les non-Autochtones devraient décider seuls du contenu des cours. Il va de soi que les Autochtones concernés participeraient à cette révision et l'approuveraient.⁵

Si la société canadienne est vraiment multiculturelle, alors il faut que l'histoire soit enseignée dans une perspective multiculturelle. Pour enseigner l'histoire autochtone, il faut adopter le point de vue des premiers habitants du Canada. Dans chaque province ou territoire, les enseignants doivent collaborer avec les Métis, les Premières nations et les Inuits. Chacun de ces groupes culturels a des valeurs, des croyances et une histoire qui lui sont propres, et qui sont liées à l'endroit où il vit. Par exemple, il serait normal que les enfants albertains apprennent l'histoire et la culture des Cris, des Pieds-Noirs, des Dénés, des Stoney, des Chipweyan et des Métis plutôt que celles de tribus de l'Est comme la Confédération iroquoise.

Je crois que la rapide augmentation du nombre de professionnels autochtones dans la société en général conjuguée à la volonté d'agir des Canadiens qui nous appuient modifiera sensiblement les résultats des sondages *Portraits du Canada* d'ici dix ans au plus. La vieille garde canadienne empêtrée dans ses idées d'une autre époque se heurtera à de nouvelles attitudes et à la reconnaissance des Autochtones en tant que membres actifs, indépendants et instruits de la société canadienne. À mesure que ces nouvelles attitudes s'imposeront, les Canadiens eux-mêmes condamneront l'arrogance et le racisme poli. Les vieilles blessures se cicatriseront, les reproches ne seront plus de mise et la véritable guérison s'amorcera.

Donita Large est une Crie/Métisse qui vit à Edmonton, en Alberta. Elle est présentement agent principal de communications du site Internet du Réseau jeunesse autochtone, et elle est spécialiste de la formation des jeunes au Nechi Training, Research and Health Promotions Institute.

4 Allocution du Premier ministre Paul Martin à l'ouverture de la première Table ronde Canada-Autochtones, 19 avril 2004.

5 Extrait d'une interview avec Danika Littlechild, B.A. spécialisé, LL.B. (11 mai 2004).

Entrevue auprès des chefs de file autochtones de la Colombie-Britannique

Pour mieux approfondir les conclusions du sondage sur les relations entre Canadiens autochtones et non autochtones, le CRIC a réuni en conférence téléphonique des chefs de file autochtones de la Colombie-Britannique. Tous les participants avaient reçu au préalable un résumé des résultats du sondage de même qu'une liste de sujets à examiner. Le texte qui suit est une transcription révisée de leurs interventions.

JOE GOSNELL : D'un certain point de vue, ce rapport est vraiment très troublant. Ce qui est déplorable, c'est que tous les Canadiens ne savent pas que les droits des Autochtones sont inscrits dans la Constitution. Cette ignorance tient en partie à l'absence de bon matériel d'enseignement de l'histoire des Autochtones, les Premières nations au Canada.

Il doit être clair que l'opinion publique ne saurait dicter aux tribunaux ou aux intéressés eux-mêmes quels devraient être les droits des Autochtones, ni modifier ces droits protégés par la Constitution.

DEBORAH JEFFREY : Ces résultats ne m'étonnent pas, mais je suis déçue de constater que la société canadienne demeure très en faveur du statu quo, qui consiste entre autres choses à marginaliser et, avouons-le, à opprimer les Autochtones, et que le système scolaire public n'a pas réussi à corriger cette situation de manière systématique. L'échec de tous les ordres de gouvernement à adhérer à la notion de droits des Autochtones continue également de me décevoir. Même quand les tribunaux nous appuient, les décideurs ne mettent souvent pas longtemps à nous refuser ce soutien ou à le réduire. J'en viens donc à penser qu'il est facile pour le grand public de nous exclure ou de nourrir des stéréotypes à notre sujet parce que nos dirigeants eux-mêmes continuent de le faire. À l'école publique, on enseigne encore aux enfants que le Canada a été fondé par les Français et les Anglais, et nous vivons dans un pays où des policiers peuvent tuer des Autochtones sans qu'il y ait de protestations à l'échelle du pays. Tant que nous n'aurons pas surmonté ces deux grands obstacles à l'assainissement de nos rapports, l'ignorance continuera malheureusement de se manifester de bien des façons.

PATRICK KELLY : Il n'y a rien d'étonnant dans les conclusions du rapport quand on voit à quel point le grand public a besoin qu'on lui enseigne les origines du Canada, son histoire et celle de ses relations avec les Autochtones.

Et la façon dont l'histoire du Canada est enseignée aux immigrants est loin d'arranger les choses. En Colombie-Britannique, il y a eu plus de nouveaux immigrants en deux ans qu'il y a d'Autochtones dans la province. Pourtant, l'information fournie aux immigrants sur les questions autochtones est négligeable. La classe politique répète sans arrêt que le Canada est un endroit où l'on respecte la diversité. À Vancouver, par exemple, la population se compose de 56 ou 57 groupes culturels. Mais on n'entend pas souvent dire qu'il se parle plus de 30 dialectes des Premières nations en Colombie-Britannique, un autre aspect de la diversité. Pourquoi respecte-t-on la diversité sauf quand elle s'applique aux Autochtones ?

CRIC : De l'extérieur, quand on pense à la Colombie-Britannique, on pense à une province qui a mis en place une procédure de négociation de traités, et où la négociation d'un accord avec les Nisga'as a retenu l'attention du public. Avec tout cela, la population de la Colombie-Britannique ne devrait-elle pas être la mieux informée de tout le pays sur les questions autochtones ?

PATRICK KELLY : Pour ma part, je crois qu'il existe des secteurs bien délimités où des leaders d'opinion se manifestent. Par exemple, à l'assemblée générale annuelle de l'Union des municipalités de la Colombie-Britannique, même aujourd'hui, vous constaterez que l'on parle beaucoup des questions autochtones. Dans ce secteur particulier où les élus sont constamment appelés à discuter de problèmes pratico-pratiques concernant les inévitables relations entre leur municipalité et les localités autochtones voisines, on constate que les personnes chargées de traiter de ces questions sont bien mieux informées que la moyenne et nettement plus portées à appuyer les Autochtones. Mais cela ne change rien au fait qu'une enquête comme celle-ci, faite auprès d'un échantillon aléatoire de la population, donne de tels résultats.

Entrevue auprès des chefs de file autochtones de la Colombie-Britannique

SOPHIE PIERRE : Il ne faut pas passer sous silence le tort que nous causent les médias. Au lieu de renseigner les gens, ils exagèrent les choses. Je crois que bon nombre des personnes interrogées réagissaient à ce genre de reportages.

CRIC : Chef Gosnell, vous qui avez dirigé bien des discussions sur le traité avec les Nisga'as au milieu des années 90, croyez-vous que ces négociations ont servi à éduquer la population compte tenu du fait qu'on en a parlé à l'échelle nationale – ce qui a rarement été le cas pour d'autres accords – ou avez-vous plutôt constaté qu'elles n'ont eu aucune utilité sur ce plan vu le traitement qu'elles reçoivent des médias et de la classe politique ?

JOE GOSNELL : À mon avis, l'accord définitif Nisga'a a eu pour effet de faire parler les gens. Il y en a encore qui ne tiennent aucun compte de nos droits ou qui les ignorent totalement. Nous n'avons cessé de nous battre contre l'idée qu'une seule et même loi s'applique à tous les Canadiens. On nous a demandé : « Qu'est-ce qui vous différencie à ce point ? Pourquoi cette différence devrait-elle exister ? Pourquoi devriez-vous bénéficier d'une reconnaissance particulière dans la Constitution ? Pourquoi un traité ? » Il nous faut lutter contre cette constante marginalisation et contre les stéréotypes nous concernant. Il nous faut établir très clairement que nous sommes capables de nous occuper de nos affaires, de nous gouverner.

L'accord définitif Nisga'a a suscité beaucoup de controverse dans la province. Les gens en ont profité pour exprimer des sentiments qu'ils n'avaient jamais affichés.

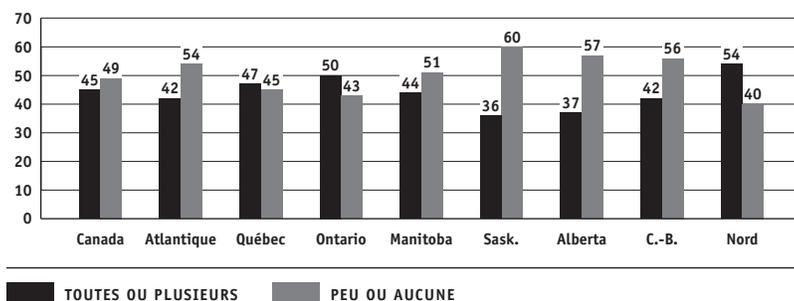
DEBORAH JEFFREY : Vers la fin de la négociation du traité Nisga'a, le ministère de l'Éducation a demandé à des enseignants de préparer du matériel scolaire de base sur le sujet et cela a mis le feu aux poudres. Les enseignants ont dit qu'on cherchait à politiser les enfants, et que l'école n'était pas un endroit où parler de questions autochtones. Les programmes mis au point pour trois niveaux primaires ont été rejetés en bloc, un résultat qui correspond bien aux attitudes dans la province.

Le référendum qui devait servir à éduquer la population de la Colombie-Britannique a plutôt servi à envenimer les choses parce qu'aucun effort n'a été fait pour instruire ou renseigner. Des gens ont critiqué la méthode. Selon eux, il aurait mieux valu investir ces 9 millions de dollars dans du matériel et des programmes pédagogiques destinés à améliorer le climat. S'il arrive au gouvernement d'être stratégique, cette fois-ci, je ne crois pas que nous ayons tout tenté pour mieux renseigner la population.

PATRICK KELLY : Au moment où le gouvernement provincial se préparait à la mise aux voix du traité Nisga'a à l'assemblée législative, j'ai participé à de nombreux forums locaux pour lesquels nous avons préparé une trousse d'information factuelle sur le traité. J'ai fait des exposés à Cornell, à Victoria et à Nanaimo, même à Fort St. John, donc un peu partout. Dans ces rencontres auxquelles assistaient souvent des ministres provinciaux, j'ai maintes fois constaté que les gens se font une opinion bien arrêtée du traité en se fondant sur ce qu'ils en ont entendu dire. Quand nous leur expliquons, faits à l'appui, ce qu'il y a vraiment dans le traité, les attitudes changent presque toujours, même chez des gens dont les propos étaient d'abord racistes. Une fois les faits exposés, des personnes qui voient ce qui se trouve vraiment dans le traité, par rapport à ce qu'ils en avaient entendu dire, viennent nous voir pour nous confier : « Si tel est vraiment le contenu du traité, alors c'est parfaitement raisonnable et logique. » C'est dans de telles circonstances que

FIGURE 7 REVENDEICATIONS TERRITORIALES DES PEUPLES AUTOCHTONES (2003)

Au sujet des revendications territoriales des peuples autochtones, croyez-vous que toutes leurs revendications sont valides, que plusieurs sont valides, que peu sont valides ou qu'aucune de leurs revendications territoriales n'est valide ?



Entrevue auprès des chefs de file autochtones de la Colombie-Britannique

je vois que le système d'éducation fait du tort à la Colombie-Britannique en choisissant de ne pas fournir aux élèves des renseignements élémentaires sur des questions aussi importantes.

CRIC : On ne parle donc pas des Premières nations dans les écoles de la province ? Ou en parle-t-on trop tard ?

DEBORAH JEFFREY : Cela fait partie du programme d'études. Il existe des objectifs d'apprentissage pour différents niveaux sur une foule de sujets, mais c'est la volonté qui fait défaut. D'après moi, les gens sont vraiment réticents à parler de diversité, surtout quand il est question des Premières nations, parce que nous sommes différents, que nos droits bénéficient d'une protection constitutionnelle. Les gens ne veulent pas le savoir. Certaines personnes pensent que si l'on en parle à l'école, on donne un avantage aux Autochtones.

Le système s'est perpétué au fil du temps. Il faut trouver des stratégies d'ensemble pour transformer l'enseignement scolaire. Ces dernières années, nous avons fait de grands progrès en faveur d'une responsabilisation accrue et de la réussite scolaire. Le taux de réussite des élèves autochtones n'en demeure pas moins aux environs de 42 % comparativement à près de 80 % chez les non-Autochtones à cause de la présence d'obstacles systémiques et de l'exclusion dont les nôtres sont victimes.

Je crois sincèrement que de remarquables occasions s'offrent à nous dans le système scolaire public de transformer nos rapports avec les autres Canadiens et d'opérer des changements utiles. Je n'en pense pas moins, avec mes 20 années d'enseignement, qu'il existe une certaine résistance. Et que les enseignants estiment ne pas en savoir suffisamment sur la matière pour l'enseigner en toute confiance.

CRIC : Quels genres de modèles permettent vraiment, selon votre expérience, de rapprocher des populations différentes ? Par ailleurs, les leaders autochtones finissent-ils toujours par être ceux qui doivent faire l'éducation des autres Canadiens ? En avez-vous assez à un moment donné ?

FIGURE 8 REVENDEICATIONS TERRITORIALES DES PEUPLES AUTOCHTONES : % RÉPONDANT QUE TOUTES OU PLUSIEURS SONT VALIDES

Au sujet des revendications territoriales des peuples autochtones, croyez-vous que toutes leurs revendications sont valides, que plusieurs sont valides, que peu sont valides ou qu'aucune de leurs revendications territoriales n'est valide ?

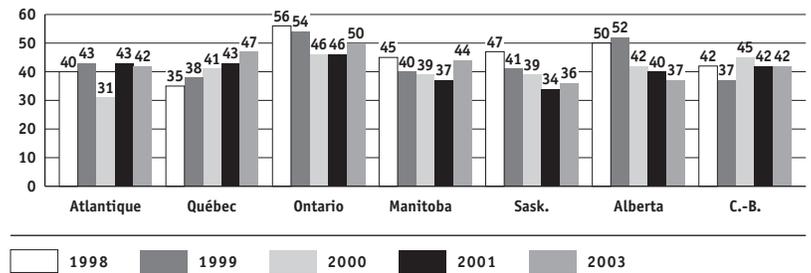
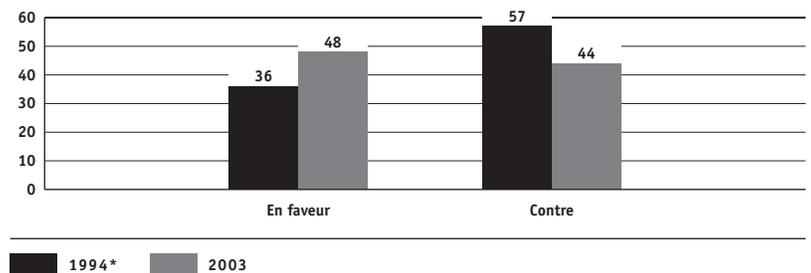


FIGURE 9 REVENDEICATIONS TERRITORIALES DES PEUPLES AUTOCHTONES (RÉPONDANTS DU QUÉBEC SEULEMENT)

En ce qui a trait aux revendications territoriales des peuples autochtones du Québec, de façon générale, êtes-vous très en faveur, plutôt en faveur, plutôt contre ou tout à fait contre leurs revendications ?



*Source : CROP

JOE GOSNELL : Le besoin était clairement là, il fallait que ce soit fait. Nous ne nous sommes jamais demandé si quelqu'un d'autre s'en occupait. Nous avons simplement décidé de prendre la parole, tout comme d'autres groupes tribaux. Nous avons parlé à tous ceux qui voulaient bien nous écouter – dans les écoles secondaires, les universités et les collèges, aux syndiqués, aux groupes religieux, aux dirigeants municipaux et à la rédaction des médias. Nous avons participé à des groupes nationaux de discussion et à des tribunes téléphoniques. Cela nous apparaissait nécessaire pour faire connaître notre version des choses.

DEBORAH JEFFREY : J'aimerais vous parler d'un modèle qui a bien marché pour nous. En 1999, j'ai signé un protocole d'entente avec tous nos partenaires du monde de l'éducation, tous les joueurs, les administrateurs, les syndicats d'enseignants, l'école normale, le ministère de l'Éducation, l'AINC, les principaux et vice-principaux de la province, le FNESC et l'Association des écoles des Premières nations. Nous nous rencontrons à chaque trimestre, nous avons des plans d'action, des objectifs, et nous avons constitué des sous-comités. Grâce à ce mécanisme, nous sommes en train de faire en sorte que ces organisations s'impliquent de façon durable. Mais comme cela ne fait que quelques années que nous avons entamé cette démarche, il n'y a encore rien de changé dans les écoles. Le fait que nous nous assoyons à la même table et que beaucoup d'initiatives sont prises me rend optimiste. Nous nous efforçons de mettre en place un processus de collaboration afin que chacun sente qu'il lui revient d'améliorer ces résultats. À mon avis, ce modèle devrait nous permettre de mieux réussir.

PATRICK KELLY : Je discute beaucoup avec les enseignants, en leur demandant par exemple : « De quoi avez-vous parlé jusqu'ici ? » Les gens de l'extérieur qui viennent parler aux élèves sont rarement très compétents. Les enseignants apprécient vraiment la présence dans leur classe d'une personne qui connaît bien ces questions et est capable d'amener les élèves à en discuter sérieusement. Beaucoup d'enseignants reconnaissent ne pas être à l'aise pour parler d'une chose qu'ils connaissent très mal. Les programmes universitaires de formation des enseignants ont donc un important rôle à jouer afin que leurs diplômés possèdent une bonne base de connaissances et soient capables de transposer ce qu'ils savent dans des activités pédagogiques.

CRIC : Debbie dit croire qu'en dépit des problèmes qu'elle a d'abord mentionnés, il existe des mécanismes qui devraient contribuer à changer les choses à moyen terme. Êtes-vous tous d'accord ?

PATRICK KELLY : Je vais vous donner un exemple. Il y a dix ans, les affaires autochtones n'auraient pas figuré régulièrement à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle de l'Union des municipalités de la Colombie-Britannique. Aujourd'hui, ces gens possèdent même un comité des affaires autochtones. Petit à petit, ils ont compris qu'ils doivent discuter de certains aspects de leurs relations, en qualité de maires, avec les conseils et les chefs autochtones. Ils se sont enfin éveillés à la réalité de cette relation éminemment importante.

SOPHIE PIERRE : Dans le milieu des affaires et dans l'industrie, les gens sont de plus en plus conscients qu'il leur faut tenir compte de la présence des Autochtones et qu'ils ont besoin pour cela d'être renseignés et conseillés. Dans les rencontres auxquelles j'assiste et les occasions où je fais un exposé, je constate que les gens apprécient d'être informés, et cela me rend optimiste.

Il nous faut persévérer malgré la lassitude que nous ressentons parfois. Je crois qu'aucun d'entre nous ne renoncera à poursuivre cette tâche qui est la nôtre.

Deborah Jeffrey a enseigné pendant plusieurs années dans les écoles du district 52 (Prince-Rupert). Elle y a aussi été conseillère et chef des Services pédagogiques des Premières nations. Madame Jeffrey fait partie de nombreux comités et conseils locaux, régionaux et provinciaux, et elle est présidente du First Nations Education Steering Committee, un groupe provincial voué à l'amélioration de la qualité de l'enseignement offert aux élèves des Premières nations. Elle a également été présidente du conseil tribal tsimshian de la Colombie-Britannique.

La chef Sophie Pierre dirige la bande de St. Mary's depuis 20 ans, et siège depuis longtemps au conseil tribal des Ktunaxa/Kinbasket. En 2002, le CAADA a remis à Sophie Pierre le prix du promoteur économique de l'année. La chef a également reçu la Médaille commémorative du jubilé de Sa Majesté la reine. En 2003, elle figurait parmi les lauréats de l'un des prix nationaux d'excellence décernés aux Autochtones dans la catégorie des affaires, pour son leadership dans la création du centre de villégiature de la mission de

Entrevue auprès des chefs de file autochtones de la Colombie-Britannique

St. Eugene. La chef Pierre a déjà été vice-présidente du Sommet des Premières nations, et elle est membre de l'Ordre de la Colombie-Britannique.

Le chef Joseph Gosnell fait partie du conseil tribal nisga'a depuis plus d'un quart de siècle. Depuis son élection à la présidence en 1992, il a été réélu à deux reprises. Il était négociateur principal de l'historique traité nisga'a paraphé le 4 août 1998 à New Aiyansh. Pour l'important rôle qu'il a joué dans la négociation du traité, le chef Gosnell a reçu un doctorat honorifique en droit de l'université Royal Roads de Victoria en 1997, le prix pour activités humanitaires du Congrès du travail du Canada en 1999, un doctorat honorifique en droit de l'Open Learning Agency de Burnaby en 1999, l'Ordre de la Colombie-Britannique en 1999, le prix d'excellence pour l'ensemble de ses réalisations de la Fondation nationale des réalisations autochtones en 2000, ainsi qu'un grade honoraire de la University of Northern British Columbia de Prince-George et de l'université Simon Fraser en 2000.

Patrick Kelly est membre de la Première nation leq'a:mel de la nation sto:lo (membre des Salish du littoral). La Première nation leq'a:mel a choisi M. Kelly pour la représenter aux négociations de traités, ce qu'il a fait de 1998 à 2001. En mars 2001, la Commission de la fonction publique a nommé Patrick Kelly directeur de la planification stratégique et des communications, région de la Colombie-Britannique, au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Dans son milieu, M. Kelly a occupé bénévolement des postes de direction auprès de la chambre de commerce, de l'association patrimoniale et de l'Indian Friendship Centre de Mission, ainsi que du centre culturel de Coqualeetza.

- Cahier n° 1 du CRIC : Échanges commerciaux, mondialisation et valeurs canadiennes (avril 2001)
- Cahier n° 2 du CRIC : Jeter un pont entre les peuples autochtones et l'État (juin 2001)
- Cahier n° 3 du CRIC : La participation électorale au Canada :
La démocratie canadienne est-elle en crise? (octobre 2001)
- Cahier n° 4 du CRIC : Portraits du Canada 2001 (janvier 2002)
- Cahier n° 5 du CRIC : La Charte : ciment de l'unité canadienne ou ferment de discorde? (avril 2002)
- Cahier n° 6 du CRIC : Le Nord canadien : ouverture au changement (juin 2002)
- Cahier n° 7 du CRIC : Partage des richesses : options pour la Fédération (septembre 2002)
- Cahier n° 8 du CRIC : Portraits du Canada 2002 (décembre 2002)
- Cahier n° 9 du CRIC : Un peuple qui évolue : être Canadien au XXI^e siècle (avril 2003)
- Cahier n° 10 du CRIC : Le Canada et les États-Unis : un partenariat qui évolue (août 2003)
- Cahier n° 11 du CRIC : Un nouveau Canada : le temps de la diversité (octobre 2003)
- Cahier n° 12 du CRIC : Portraits du Canada 2003 (janvier 2004)
- Cahier n° 13 du CRIC : Le bilinguisme appartient-il au passé ou à l'avenir? (mars 2004)

**DISPONIBLES SUR LE SITE DU CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION
SUR LE CANADA, AU WWW.CRIC.CA.**



LE PORTAIL DU CANADA

Un outil de recherche et de référence précieux pour tous ceux qui se passionnent pour les choix politiques des Canadiens.

LE CANADA SOUS TOUTES SES COUTURES



À la une

Une dose quotidienne de nouvelles et d'opinions de partout au pays.



Guide éclair

...pour bien saisir rapidement les enjeux.



Sondage

Exclusif : une fascinante perspective sur l'opinion publique au Canada.



Opinion Canada

Le regard hebdomadaire du CRIC sur l'évolution de la société canadienne.



Le Conseil de l'unité canadienne

Le Centre de recherche et d'information sur le Canada est un programme du Conseil de l'Unité canadienne.

Canada

Les Cahiers du CRIC sont publiés grâce à la participation financière du Gouvernement du Canada.



Le Conseil de l'unité canadienne



Centre de recherche et d'information sur le Canada

Centre de recherche et d'information sur le Canada (CRIC)
2000, av. McGill College, bureau 250
Montréal (Québec) H3A 3H3
1 800 363-0963
Télécopieur: (514) 843-4590
www.cric.ca